



En direct des communes, Travaux

CREISSELS : INAUGURATION DES AMÉNAGEMENTS BOULEVARD RAYMOND VII

L'objectif de ces travaux était d'embellir le secteur et de sécuriser les réseaux électriques et de télécommunications en les enfouissant, de reprendre des réseaux d'eaux usées et d'eau potable bien vieillissant et, surtout, de définir les espaces pour les différents usagers de la voie afin qu'ils puissent y circuler en toute sécurité.

Publié le 02 février 2023

La route a ainsi été bordurée et une voie verte de 2.5m de large a été créée pour les mobilités douces.

Des plateaux traversants (dos d'ânes) ont été installés au niveau des carrefours des rues de l'Aigoutal et Dupont pour réduire la vitesse des usagers.

L'éclairage public a lui aussi été repris, avec la mise en place de luminaires LEDS, beaucoup moins énergivores.







La traversée de la route départementale par la voie verte a été particulièrement étudiée pour garantir la sécurité des différents usagers sur ce carrefour où se croisent les poids lourds, les vélos, les piétons et les voitures.

Des marquages au sol ont été dessinés pour signaler la présence de vélo et un terre-plein central a été sécurisé par des barrières.

Les entreprises participantes

Le maître d'oeuvre du chantier est l'entreprise Gravelier/Fourcadier, Elyfec a été le coordonnateur. SA2P/SDEL a réalisé les réseaux et la refecton de l'éclairage public, CONTE pour les travaux

La Communauté de communes a assuré la partie de la maîtrise d'ouvrage (réseaux d'eaux pluviales, voirie et éclairage public).

Le montant de cette opération s'est élevé à 821 000 € HT (levés, études, coordination, maitrise d'oeuvre,...compris) et autres documents, le suivi financier, la supervision des réunions de chantiers et le bon déroulé des opérations.



UNION EUROPÉENNE



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



Nom du projet :

CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE

Les objectifs du projet :

Proposer des liaisons sécurisées et un accès aux zones d'activités

Montant de l'aide FEADER :

47 552.56 €



Montant de la prestation : 156 795.27 €

Montant LEADER : 47 552.56 €

Co-financeurs : Région Occitanie, Préfecture de la Région Occitanie